

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COSSAYE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025 A 19 HEURES 00**

Nombre de Membres :

. Afférents au Conseil Municipal	14
. Présents	12
. Qui ont pris part à la délibération	13

L'an deux mil vingt cinq, le dix sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Eric VENUAT, Maire.

Présents : M. VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, M. GILBERT Hervé, M. NAUX Louis, M. VAJDIC Laurent, M. VASSART Numa, M. CHARTIER Alain, Mme DUFRESNE Florence, M. TICHOUX Thomas, M. LAUDE Henry, M. CHASSERY Daniel, M. LAROCHE Vincent.

Excusés : Mme BROCHIER Jeannine

M. GILBERT Michel, absent, a donné procuration à M. GILBERT Hervé

Secrétaire de séance : TICHOUX Thomas

Date de la convocation : le 08 septembre 2025

Objet de la délibération :**Attribution de subvention association Amicale des Oudilles**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que devant la réussite de la manifestation des caisses à savon qui s'est déroulée le 2 août 2025, l'association a pris à sa charge le coût du feu d'artifices qui a été tiré en soirée.

Il propose au conseil municipal que la commune verse une subvention exceptionnelle de 900 € à cette association qui a beaucoup investi tant au niveau financier qu'au niveau des personnes bénévoles sans demander de participation financière à la commune. Il précise que cette subvention correspond au coût du feu d'artifice.

Pour se faire, il convient de procéder à un virement de crédits du compte 61521 – Entretien et réparations sur terrains au compte 65568 – Autres contributions pour la somme de 900 €.

Le conseil municipal, unanime, accepte la proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

